



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

À l'occasion de la Journée Trespassing Awareness Day (TRESPAD) le 10 juin 2026, la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL) a fait état d'environ 700 traversées illicites de voies ou déplacements non autorisés le long des voies en 2025. Ces intrusions ont généré, pour la seule année 2025, environ 17 000 minutes de retard et 300 suppressions de trains. Selon les estimations de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA), près de deux tiers des accidents mortels survenant sur les emprises ferroviaires européennes sont causés par la présence non autorisée de personnes sur ou à proximité des voies, tandis qu'un quart survient aux passages à niveau.

Ces faits interrogent tant les moyens de sécurisation de l'infrastructure que la stratégie d'information, de dissuasion et de sanction mise en œuvre par les acteurs publics.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la ministre :

1. Combien d'accidents impliquant une personne présente sans autorisation sur les voies ferrées luxembourgeoises ont été recensés entre 2015 et 2025 ?
2. Quelle est la répartition géographique des points identifiés par la CFL comme particulièrement exposés aux traversées illicites ? Quels aménagements de sécurisation y sont prévus, et selon quel calendrier ?
3. Plusieurs pays européens expérimentent des dispositifs de vidéosurveillance couplés à l'intelligence artificielle, destinés à détecter automatiquement une intrusion dans le domaine ferroviaire ou la présence d'une personne au sol sur un quai, et à alerter en temps réel le poste de commandement. Une telle approche serait-elle envisageable au Luxembourg, notamment dans les gares les plus fréquentées et aux points identifiés comme les plus exposés aux traversées illicites, et une étude de faisabilité a-t-elle été engagée ?
4. Combien de procès-verbaux ont-ils été dressés au cours des cinq dernières années pour traversée non autorisée des voies ferrées ou intrusion dans les emprises ferroviaires ? Madame la ministre peut-elle en fournir la ventilation annuelle, indiquer la nature des sanctions

effectivement prononcées — classements sans suite, avertissements taxés, amendes, poursuites pénales — ainsi que les montants recouvrés, le cas échéant ?

5. Est-ce que Madame la ministre estime que ces sanctions sont suffisamment dissuasives ?
6. Enfin, la Journée internationale de sensibilisation aux passages à niveau (ILCAD) et la Journée Trespassing Awareness Day (TRESPAD) sont soutenues par la CFL. Le ministère de la Mobilité et des Travaux publics contribue-t-il financièrement à ces campagnes ? Une évaluation de leur impact sur les comportements observés a-t-elle été menée, et un renforcement des actions de sensibilisation, notamment en milieu scolaire, est-il envisagé ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Claire Delcourt
Députée



Yves Cruchten
Député